

**PLACE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS
DE L'EAU AGRICOLE DANS LA DYNAMIQUE DES
INSTITUTIONS. L'EXEMPLE DE LA VALLÉE
DES AÏT BOU GUEMEZ DANS
LE HAUT ATLAS CENTRAL, MAROC ***

*Jeanne RIAUX ***

Actuellement, la vallée des Aït Bou Guemez, haut bassin versant de l'oued Lakhdar, bénéficie d'un projet de réhabilitation de son périmètre irrigué financé par la Banque Mondiale. Le but de ce projet est de rendre plus efficiente la gestion de l'eau d'irrigation afin de limiter les pertes en eau liées à des pratiques d'irrigation « traditionnelles ». Dans le cadre d'une politique de gestion participative de l'irrigation (GPI), ce projet impose la création d'associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) chargées de la gestion de l'eau. La mise en place de ces nouvelles institutions pose plusieurs questions, puisque les institutions traditionnelles semblent à première vue conserver leur rôle principal de gestion villageoise des ressources naturelles.

L'objectif de ce texte est de décrire l'histoire récente des institutions locales, communautaires et étatiques et leur rôle dans la gestion locale de l'eau d'irrigation. L'analyse des relations que les villageois entretiennent avec les diverses institutions en présence permettra de comprendre comment les institutions officielles sont intégrées au paysage institutionnel préexistant. L'introduction des AUEA sera considérée comme l'étape la plus récente de la dynamique des institutions de la vallée des Aït Bou Guemez.

Dans un premier temps sera dressée une présentation succincte d'éléments concernant l'hydrologie de la vallée, l'histoire du peuplement et les activités économiques. Ces éléments permettront d'aborder ensuite l'histoire et la dynamique des institutions dans le rapport qu'elles entretiennent avec la gestion de l'eau. Ensuite, une description de certains aspects de la création des associations d'usagers de l'eau agricole précédera

* Texte présenté à l'atelier de travail « Gestion comparée de bassins versants montagnards et dynamiques sociales et institutionnelles », Programme Concerté Systèmes Irrigués, Montpellier, IRD, en juin 2002.

** Doctorante en Anthropologie des techniques à l'EHESS Paris, sous la direction de F. Sigaut, avec une co-direction de T. Ruf, IRD Montpellier, UR « Dynamique sociale de l'irrigation ». Je remercie l'UR DSI pour son soutien scientifique et financier ainsi que la Mission du patrimoine ethnologique du ministère de la Culture pour leur financement qui m'a permis de réaliser le recueil de données sur le terrain en 2002.

l'analyse de l'intégration de ces AUEA dans l'organisation sociopolitique de la vallée des Aït Bou Guemez.

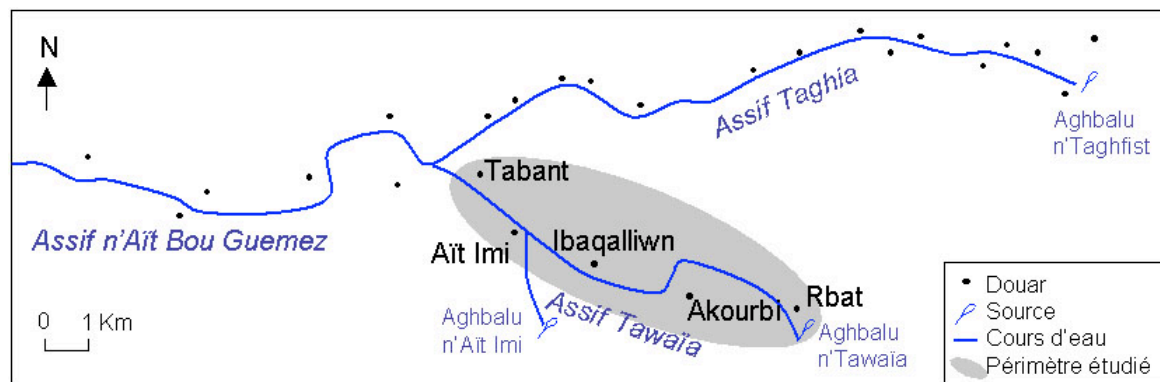
Éléments de présentation de la vallée des Aït Bou Guemez

Caractéristiques hydrologiques et hydrauliques

La vallée des Aït Bou Guemez se situe dans le Haut Atlas central, entre 1 800 et 2 000 mètres d'altitude. Cette vallée appartient à un ensemble montagnard considéré depuis quelques décennies comme le *château d'eau du Maroc*. Dans cette appellation, le lien hydrologique existant entre les vallées montagnardes et les grandes plaines irriguées du Maroc est mis en avant (El Faïz, 2002).

Située dans le haut bassin versant de l'oued *Lakhdar*, la vallée des Aït Bou Guemez contribue à l'alimentation en eau du barrage Hassan I^{er}. Les eaux de ce dernier permettent d'irriguer le périmètre du *N'fis*, dans le Haouz de Marrakech. Mais avant d'irriguer les grands périmètres irrigués de l'aval, l'eau des Aït Bou Guemez est mobilisée pour l'irrigation de la vallée. Localement, la vallée des Aït Bou Guemez se structure autour de l'*assif* (Tt¹ : oued) *Aït Bou Guemez* issu de deux affluents alimentés par deux sources principales : *Aghbalu* (Tt. source) *n'Taghfist* à l'origine de l'*assif Taghia* et *Aghbalu n'Tawaïa* donnant naissance à l'*assif Tawaïa* (figure 1).

Figure 1
Hydrologie de la vallée des Aït Bou Guemez et localisation du périmètre irrigué étudié



Le périmètre observé ici est celui de l'*Assif Tawaïa* alimenté par deux sources : *aghbalu n'Tawaïa* en amont de la vallée et *aghbalu n'Aït Imi*, source d'une vallée latérale. Ces deux branches de l'*assif Tawaïa* forment un périmètre irrigué d'environ trois cent cinquante hectares. La pluviométrie des Aït Bou Guemez est caractérisée par une forte irrégularité intra-annuelle (manque d'eau l'été et crues au printemps et en automne) et interannuelle : des sécheresses critiques surviennent environ tous les dix ans et durent plusieurs années. La dernière date de 1999-2001. L'irrégularité de la disponibilité en eau implique un aménagement collectif du territoire pour la pratique de l'irrigation gravitaire.

1. Dans ce texte, les termes arabes seront signalés par les lettres « Ar » et les termes issus du dialecte local, mélange de tashelhit et de tamazight, seront signalés ainsi : « Tt ».

Ainsi, le périmètre de fond de vallée est délimité par une succession de *targa* (Tt : canal) positionnés à flanc de coteaux. Ces canaux, complétés d'un dense réseau de canaux de distribution à la parcelle, permettent d'irriguer l'ensemble du périmètre. Ce réseau d'irrigation, collectif, est utilisé, géré et entretenu par l'ensemble des irrigants qui en bénéficient (Hugon, 2003).

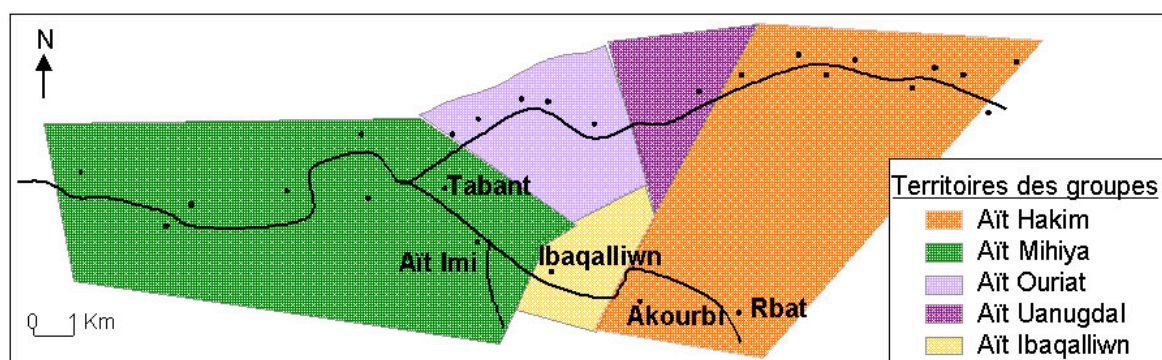
La vallée des Aït Bou Guemez réunit donc les caractéristiques d'une gestion méditerranéenne et montagnarde de l'eau. Pour des raisons topographiques et climatiques, les habitants de la vallée doivent gérer l'eau collectivement en tenant compte de la variabilité du débit d'eau disponible dans le réseau hydraulique.

Bref historique du peuplement

La vallée des Aït Bou Guemez est peuplée de *tashelhit*, un des trois principaux groupes berbérophones du Maroc. Rappelons que les populations que l'on a appelées *berbères* au cours de l'histoire ne forment pas une unité sociolinguistique comme a été définie l'ethnie (ou la tribu) pendant longtemps, mais plusieurs unités territoriales et politiques (Berque, 1955). Pour schématiser, les habitants de cette vallée forment une population aux origines hétérogènes, liée en un groupe social : les Aït Bou Guemez, par l'appartenance sociale et politique au territoire qu'ils occupent.

À l'origine du peuplement de la vallée, deux groupes distincts et opposés se sont constitués, on parle de deux *fractions* au sein des Aït Bou Guemez (Lecestre Rollier, 1992). La première fraction est constituée de pasteurs nomades venus du sud, sédentarisés progressivement depuis le XVII^e siècle. Ces groupes ont formé les villages d'amont et se fédèrent sous l'ethnonyme « Aït Hkim ». L'autre fraction de la vallée, appelée « Aït Mihiya », peuple les villages de l'aval. Il s'agit, en majorité, d'agriculteurs sédentaires venus du nord (Tanant, Beni Mellal, Aït Mhamed...). Au centre de la vallée, existent des villages Aït Uanugdai, Aït Ouriat et Aït Ibaqalliwn (figure 2). Ces derniers ne revendiquent pas de lien d'appartenance aux deux fractions principales de la vallée. Au cours de l'histoire, ils se sont alliés tour à tour aux Aït Hakim et aux Aït Mihiya en fonction du contexte.

Figure 2
Les groupes socio-historiques en présence dans les Aït Bou Guemez



L'opposition entre les Aït Hakim et les Aït Mihiya a été particulièrement violente à l'époque de la pénétration française dans les montagnes berbérophones (1922-1933) qui avait pour but de « pacifier » les populations montagnardes et de les intégrer au Royaume marocain. Les Aït Hkim étaient alliés au caïd Ahansal contre les Français et les Aït Mihiya, liés au Glaoui qui œuvrait pour le Protectorat, luttait contre les Aït Hkim². Bien qu'elle ne s'exprime plus par des conflits armés, cette opposition amont/aval est encore observable à travers des oppositions politiques et des conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

Actuellement, le val de l'*assif n'Tawaïa* regroupe environ deux cent cinquante foyers (Tt : *takatin*) distribués en cinq douars (villages). Ces douars sont situés à flanc de montagne, au-dessus du périmètre irrigué. D'amont en aval on rencontre : Rbat et Akourbi, villages Aït Hakim ; Ibaqalliwn et Aït Ayoub qui seraient d'origine Aït Atta ; Aït Imi et Tabant, peuplés d'Aït Mihiya (figure 2). Nous étudierons plus loin les relations qu'entretiennent les populations de ces douars entre elles. Car les relations d'alliance et d'opposition, contextuelles et fluctuantes, jouent un rôle central dans la structuration des institutions.

Les activités économiques

Dans le passé, la principale activité économique des familles Aït Bou Guemez était agricole et pastorale. B. Lecestre Rollier (1992) a montré que, depuis une vingtaine d'années, le pastoralisme tend à perdre de son importance au profit de l'agriculture irriguée. Les dernières années de sécheresse (1999-2001), ainsi que l'introduction récente de productions agricoles commercialisables, ont favorisé l'accélération de ce changement.

Actuellement, la production agricole irriguée est principalement céréalière, avec du blé et de l'orge mais on cultive aussi du maïs, des pommes de terre (introduites en 1954) et des pommiers (depuis les années 1970). En outre, la production animale tend vers la spécialisation de certains exploitants dans l'engraissement et la vente de bétail (Martin, 2002). Toutefois, il faut préciser que seule une très faible proportion d'agriculteurs vit de revenus agricoles. Dans la plupart des foyers de la vallée, on observe un recours à des activités non agricoles. Selon un rapport de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal dont dépend la vallée des Aït Bou Guemez (Royaume du Maroc, 1994), la production agricole satisferait 60 % des besoins économiques et alimentaires des familles. Le reste est assuré par des migrations saisonnières de travail vers les villes ou par des activités liées au tourisme³, au commerce ou au bâtiment (construction de maisons...).

Néanmoins, malgré l'évolution de l'activité économique, les produits de l'agriculture irriguée locale tiennent toujours une place vitale dans l'alimentation de la majorité des foyers. Cependant, les contraintes économiques et sociales de l'accès à l'eau et à la terre aggravent les difficultés liées à la topographie et au climat. Aussi constituent-elles un frein au développement des cultures irriguées.

2. Les récits concernant cette époque ont été recueillis lors d'entretiens sur le terrain (2002-2003). En particulier avec Si Ouaiïssa de Rbat et L. Bouharazen d'Aït Imi. Ces récits correspondent aux écrits des officiers du Protectorat (G^{al} Guillaume, 1946) et aux analyses de M. Morsy (1972) sur les Ahansala.

3. Un centre de formation des guides de haute montagne a été créé à Tabant en 1990 suite au projet Haut Atlas central et la piste a été améliorée dans les années 1990, cela a favorisé l'émergence du tourisme dans la vallée.

Histoire et dynamique des institutions

L'observation de la vallée des Aït Bou Guemez suggère que le paysage hydraulique et la complexité des infrastructures sont le résultat d'un travail et d'une organisation collective de mobilisation des ressources en eau. Un effort communautaire a permis de réduire les effets de l'irrégularité pluviométrique pour le développement d'une agriculture irriguée pérenne. Actuellement, la gestion des infrastructures hydrauliques et le partage de l'eau impliquent une participation de l'ensemble des irrigants, c'est une condition à la pratique de l'irrigation dans la vallée. Or, toute organisation collective nécessite un recours à un ensemble de règles qui permettent au système de fonctionner et à des organismes permettant de mettre en place ces règles et de les faire respecter. C'est ainsi que E. Ostrom (1992) définit le terme « institution », il faudra l'entendre dans ce sens dans la suite de ce texte.

L'histoire institutionnelle des Aït Bou Guemez est marquée par l'intégration progressive de nouvelles institutions issues de l'État, ajoutées à des institutions communautaires ancrées dans l'histoire. Les institutions existant dans les Aït Bou Guemez forment donc un ensemble complexe, historiquement construit, comme nous allons le constater.

Les institutions communautaires

Pour décrire l'histoire et la dynamique des institutions liées à la gestion collective de l'eau, il est nécessaire de faire un détour par l'histoire de l'ancrage des villages dans le territoire. Comprendre l'origine du découpage socio-territorial de la vallée et définir les groupes des ayants droit à la ressource semble être un préalable essentiel.

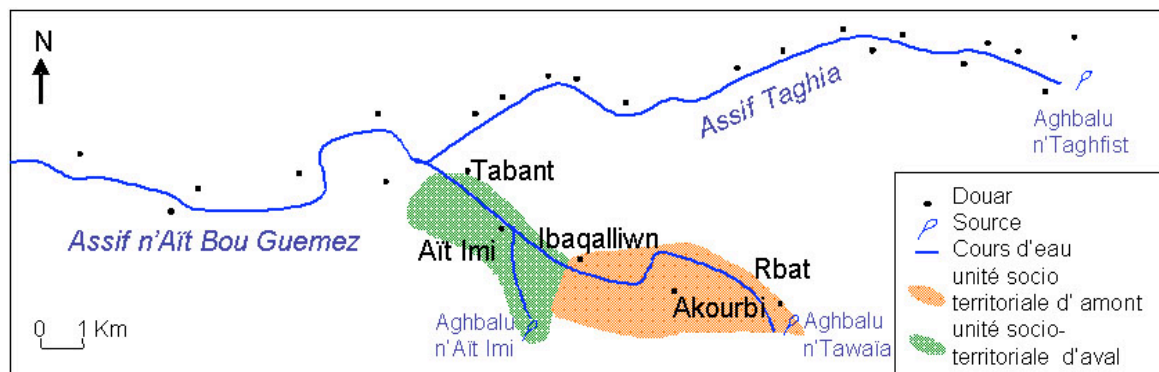
Le découpage socio-territorial de la zone Rbat-Tabant

Étant donné le caractère oral des dialectes berbères, il est quasiment impossible d'obtenir des données historiques vérifiables et datables sur la vallée des Aït Bou Guemez. Les seules données disponibles sur l'histoire locale sont les récits des villageois, transmis et modifiés de génération en génération⁴. Ces mythes de fondation sont importants, non parce qu'ils exposent une réalité, mais parce qu'ils constituent un discours sur la réalité. Ils permettent de légitimer un état des choses par des références au passé, à la *tradition*. Ces éléments de l'histoire orale des Aït Bou Guemez vont permettre de décrire la construction historique du découpage socio-territorial de la zone Rbat-Tabant.

L'observation des territoires hydrauliques montre que le long de l'*assif Tawaïa* existent deux entités socio-territoriales distinctes du point de vue de l'usage des ressources en eau (figure 3).

4. Je remercie Abdelghani Sraoui, mon interprète, pour l'aide qu'il m'a apportée dans le recueil de ces mythes.

Figure 3
Les deux unités socio-territoriales de la zone Rbat-Tabant



Ces deux entités sont géographiquement localisées en aval de deux sources d'eau. En amont du val de Rbat-Tabant, se situe la source de Rbat dont les eaux sont partagées entre Rbat, Akourbi et Ibaqalliwn ; la source d'Aït Imi, positionnée latéralement à l'assif n'Tawaïa, alimente les périmètres irrigués des deux villages d'aval : Aït Imi et Tabant.

Le territoire de Rbat, Akourbi et Ibaqalliwn

Selon les mythes, il y avait à l'origine, le village d'Ibaqalliwn peuplé de pasteurs. Ceux-ci ont engagé un berger venu de la vallée des Aït Hakim. Pour le payer ils lui ont donné un territoire qu'il réclamait à l'amont de la vallée. Imaginons qu'à l'époque une forêt dense ait empêché les Aït Ibaqalliwn de s'apercevoir qu'ils donnaient au berger leur source : *Aghbalu n'Tawaïa*. Cette unique source permettait d'irriguer les terres d'Ibaqalliwn. Lorsqu'ils s'en sont rendu compte, les Aït Ibaqalliwn ont accusé le berger de trahison mais ils ne pouvaient pas reprendre leur parole. Ils ont donc laissé le territoire au berger qui a fondé près de la source le village de Rbat. Dès lors, les Aït Ibaqalliwn furent en conflit avec les Aït Rbat. Ce conflit se matérialisait par de fréquentes coupures d'eau. Peu à peu, le village de Rbat s'est étendu vers l'aval. Les Aït Ibaqalliwn sont entrés en guerre contre ceux de Rbat pour défendre leur territoire. C'est alors que les villageois de Rbat ont créé Akourbi, hameau défensif, pour se protéger des gens d'Ibaqalliwn.

Après de longs épisodes guerriers, les deux villages (Rbat et Akourbi étaient considérés comme un seul village) ont décidé de faire la paix et de se partager l'eau de l'unique source. Selon les villageois, le tour d'eau a été établi sur treize jours dès l'origine, six jours d'accès à l'eau pour chaque village. Mais Ibaqalliwn, étant loin de la source, a obtenu un jour de plus pour compenser les pertes d'eau sur le trajet. Ensuite Rbat et Akourbi se sont séparés en deux villages. Actuellement, il y a trois jours d'eau pour Rbat, trois pour Akourbi et sept pour Ibaqalliwn.

Le territoire d'Aït Imi et Tabant

À l'origine, il y avait deux familles près de la source d'Aït Imi. Peu à peu, diverses familles sont venues principalement de Zaouit Ahansal ⁵. Plus tard, selon les récits des villageois, des familles sont venues du sud par le col d'Aït Imi et de la région de Tanant, de Beni Mellal et du centre du Maroc. Il fut un temps où les Aït Imi durent se battre contre des « envahisseurs ». L'histoire dit que deux familles, ont aidé les Aït Imi dans cette guerre. Une fois le conflit résolu, les habitants d'Aït Imi ont donné de la terre et un droit d'eau à ces deux familles pour qu'elles s'installent en aval de leur territoire. Le village de Tabant aurait été fondé ainsi. Plus tard, alors que le village de Tabant s'étendait, les droits sur la source d'Aït Imi ont été répartis sur sept jours dont un jour et une nuit pour Tabant et le reste pour Aït Imi. Dans les années 1980, avec l'installation du caïdat et de commerces, le village de Tabant s'est développé devenant le pôle commercial et administratif de la vallée. Avec cet afflux d'activités, les besoins en eau de Tabant se sont accrus. C'est alors que les habitants de Tabant sont allés voir les « anciens » d'Aït Imi pour leur demander plus d'eau. Les Aït Imi leur ont accordé une nuit en plus dans le tour d'eau. En échange de cela, ceux de Tabant devaient entretenir un des trois canaux qui dessert Aït Imi et Tabant depuis la source.

Aujourd'hui, ce tour d'eau, un jour et deux nuits pour Tabant et six jours et cinq nuits pour Aït Imi, constitue la règle de partage des eaux de la source d'Aït Imi entre les deux villages.

Deux unités socio-territoriales distinctes

Les deux mythes de fondation présentés ici sont admis tels quels par les villageois. Il y a donc un consensus quant à l'histoire des arrivées sur le territoire et des relations d'alliance ou d'opposition entre les douars. Ces mythes permettent de donner une explication à la délimitation spatiale des groupes d'ayants droit de chacune des sources formant ainsi deux périmètres irrigués distincts dépendant chacun d'une source différente. Nous parlerons de deux unités socio-territoriales.

Les mythes de fondation des deux unités socio-territoriales ne sont pas reliés dans le temps. Ainsi l'histoire des ayants droit d'*aghbalu n'Tawaïa* n'a pas de relation avec l'histoire des ayants droit d'*aghbalu n'Aït Imi*. Le partage de l'eau à l'intérieur de chaque périmètre irrigué inter-villageois est lui aussi expliqué et légitimé par ces mythes. Il n'existe pas non plus de lien institutionnel entre les deux unités socio-territoriales.

5. Les actes d'achat de terrain d'une des familles Ahansal d'Aït Imi permettent d'attester de leur présence dans les années 1880. Il est d'ailleurs intéressant de lire, sur les actes de vente de cette époque, que la terre est vendue avec l'eau nécessaire à son irrigation. Nous sommes dans une situation où « l'eau est mariée à la terre ».

Les institutions communautaires et la gestion de l'eau

Avant le Protectorat, les institutions communautaires étaient l'élément structurant de l'organisation sociopolitique des Aït Bou Guemez. Actuellement, les Aït Bou Guemez s'organisent autour de l'instance de prise de décision villageoise, appelée localement *Taqbilt* (pl. *Tiqbilin*).

Le terme *Taqbilt*, de l'arabe *Qbila*, a longtemps été traduit par « tribu ». Or, selon les ethnologues (Berque, 1955, Lecestre Rollier, 1992), le concept de tribu ne recouvre pas la réalité désignée par le terme *Taqbilt*. Pour B. Lecestre Rollier : « À Bouguemez, la *Taqbilt* désigne toute unité socio-spatiale d'ordre politique, du douar à la tribu ». L'aspect *politique* de cette institution est fondamental contrairement au lien de parenté (réel ou fictif) souvent mis en avant dans la définition de la tribu. De même, cette définition de la *Taqbilt* fait intervenir une notion d'emboîtement d'échelles sociales et territoriale (du douar à la tribu). Mais, actuellement, les unités sociopolitiques telles que la *Taqbilt* de fraction ou la *Taqbilt* de tribu sont rarement mobilisées. Aussi, nous utiliserons le terme *Taqbilt* pour désigner l'institution villageoise, à l'instar des habitants de la vallée.

La *Taqbilt* est la seule institution sociopolitique existant à l'échelle du village. Chaque chef de foyer (généralement l'aîné des hommes) est le représentant de sa famille au sein de la *Taqbilt* de village. Néanmoins, tout le monde n'a pas le même pouvoir de décision dans la *Taqbilt*. Plusieurs personnes se distinguent sous l'appellation *ighatarn* que l'on peut traduire par « grands » et « anciens ». Les « grands » sont des personnes du village ayant un pouvoir politique ou économique qui leur permet d'imposer leurs idées. Les « anciens » sont les personnes admises comme garantes des règles de la communauté. Il semble que, dans la plupart des cas, ce soit les *grands*, légitimés par la parole des *anciens*, qui prennent les décisions lors des réunions hebdomadaires de la *Taqbilt* ⁶.

La *Taqbilt* est mobilisée pour tout ce qui concerne la gestion des biens villageois collectifs : l'eau, les pâturages, les forêts, et la mosquée. Ainsi, par exemple, les règles liées à la gestion villageoise de l'eau sont mises en place et modifiées à chaque fois que le besoin s'en fait sentir par la *Taqbilt*. De même, en cas d'infraction à la règle, les membres de la *Taqbilt* se réunissent et décident de la sanction à infliger au contrevenant. La *Taqbilt* peut aussi organiser une collecte de fonds pour la réparation d'un canal.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation villageoise, divers rôles existent au sein de la *Taqbilt*. Ces rôles varient selon les villages. Parfois, il peut y avoir un chef de douar, appelé *moqqadem* ou *naïb*. Il doit garantir l'exécution et le respect des décisions collectives prises par la *Taqbilt*. Il peut aussi être chargé de régler les conflits entre villageois. Dans d'autres villages, existent des gestionnaires de l'eau que l'on appelle soit *moqqadem n'waman* (Tt : chef de l'eau), soit *naïb*. Dans d'autres cas, existent des chefs de mosquée (Tt : *amghar Al Djamaâ*) qui peuvent aussi gérer l'argent des amendes. Chaque village présente une configuration particulière : soit personne ne gère rien (cas de Rbat), soit une seule personne gère tout (Akourbi), soit plusieurs personnes se partagent les tâches (Aït Imi).

Il n'existe pas actuellement d'institution inter-douar sur la zone Rbat-Tabant. Pour une décision concernant plusieurs douars, qu'il s'agisse du règlement d'un litige ou d'une

⁶ Les aspects hiérarchiques et stratifiés de la société berbère ont été soulignés par Hammoudi (1974), en réponse aux thèses de Gellner sur la segmentarité.

question technique, les villageois mobilisent les « grands » des *Tiqbilin* concernées. Une réunion est organisée entre les personnages influents de chaque *Taqbilt* qui débattent du problème et tentent de trouver une solution satisfaisante. Dans d'autres cas, c'est le chef de douar qui représente la *Taqbilt* de son village. Plus rarement, les villageois font appel aux grands de *Tiqbilin* non concernées par le problème pour aider à l'obtention d'un consensus. Une fois la décision prise, elle est exposée dans chaque village pendant la réunion du vendredi.

Ces relations inter-douar existent entre Rbat, Akourbi et Ibaqalliwn, d'une part, et entre Tabant et Aït Imi, d'autre part. Elles concernent particulièrement l'entretien des canaux et la résolution de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Par contre, on n'observe aucune règle de gestion de l'eau à l'échelle de la zone Rbat-Tabant et les moments de concertation à l'échelle de ces cinq douars semblent inexistantes. Le fait qu'il n'y ait pas, en ce moment, de conflits importants à l'échelle de cette zone explique peut-être l'absence d'organisation commune aux cinq villages. On peut cependant imaginer que des mécanismes, actuellement en veille, puissent être mis en place en cas de crise importante.

Le chapitre suivant, concernant les institutions officielles, décrira des unités sociales et territoriales d'échelle plus large que le seul village.

Les institutions « modernes »

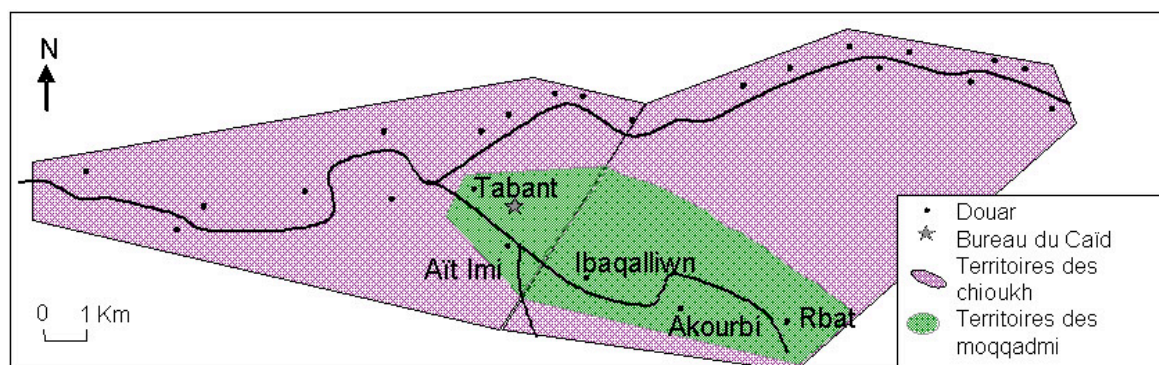
Depuis la soumission des populations Aït Bou Guemez au Protectorat, entre 1920 et 1930, il y a eu trois étapes principales dans l'introduction d'institutions « modernes » dans la vallée. La représentation locale du ministère de l'Intérieur par le caïdat a été introduite progressivement depuis les années 1930. Ensuite, dans les années 1980, une commune rurale a été créée à Tabant. Enfin, depuis une dizaine d'années, des associations formelles sont constituées par les populations ou imposées par l'État.

Une représentation du Makhzen : le caïdat

Les officiers du Protectorat avaient pour stratégie de contrôler les montagnes berbérophones en obtenant des alliances avec les chefs locaux qu'ils appelaient « caïds ». Au moment du Protectorat, les Aït Bou Guemez étaient sous l'autorité de deux grands caïds. Dans la vallée des Aït Bou Guemez, d'anciens *imgharn* (Tt : sg. *amghar*, chef de tribu) avaient pour rôle de représenter les caïds localement. Ils furent nommés *cheikh*, (Ar : pl. *chioukh*, chef). Profitant de leurs statuts, les caïds et les *chioukh* se sont enrichis en prélevant des biens aux populations qu'ils administraient. À l'Indépendance, les abus commis par les caïds et les *chioukh*, ainsi qu'une augmentation de l'exode rural, ont conduit le Makhzen à repenser le rôle de ces élites locales (Leveau, 1985). Peu à peu, les chefs issus de l'élite traditionnelle ont été remplacés par des fonctionnaires de l'État. Les anciens caïds et *chioukh* demeurent aujourd'hui des personnages puissants économiquement et politiquement.

En 1980, est créé le caïdat officiel de Tabant. Un caïd, fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, a été nommé pour assurer la représentation administrative, policière et judiciaire du Makhzen dans la vallée. Ses fonctions sont multiples : le jugement des délits mineurs, le règlement de certains conflits et implicitement, le contrôle de toutes les activités des villageois. Dans ses fonctions, le caïd de Tabant est assisté par un réseau de *chioukh* et de *moqqadmi* (Ar : sg. *moqqadem*) qu'il a choisi, ce choix étant validé par le gouverneur de Province, en majorité dans les familles historiquement liées aux premiers caïds. La vallée est donc contrôlée par ce réseau de personnes à plusieurs niveaux : chaque *moqqadem* s'occupe d'un territoire de plusieurs villages, et chaque cheikh supervise plusieurs *moqqadmi*. Cette institution s'accompagne d'un nouveau découpage territorial (figure 4), calqué sur les alliances traditionnelles : le territoire des *chioukh* correspond au découpage des fractions Aït Hkim et Aït Mihiya, et le territoire des *moqqadmi* correspond aux unités socio-territoriales précédentes (figures 3 et 4).

Figure 4
Découpage administratif du caïdat de Tabant (zone Rbat-Tabant)



Dans les années 1990, l'État a tenté de contrôler les douars. Comme il existait déjà des « chefs de village » dans l'organisation communautaire, on a essayé d'étendre leurs fonctions à celles de représentants du douar auprès du caïd. Une nouvelle désignation : *naïb* (Ar : représentant, pl. *nouab*) devait officialiser cette nouvelle fonction du chef de village. Mais, la plupart des villageois ont refusé ce lien officiel entre leur chef et le caïd. De ce fait, dans la majorité des villages, le chef a pris le nom de *naïb*, mais actuellement, il garde seulement ses anciennes fonctions sans liens affichés avec le caïd.

Rôle du caïd dans la gestion de l'eau

Par sa fonction, le caïd est amené à juger des conflits non résolus par les *Tiqbilin*. Il s'agit généralement de conflits inter-villageois ou de conflits interpersonnels récurrents. La plupart des litiges liés à la gestion de l'eau concernent le non respect du tour d'eau. Dans la

vallée des Aït Bou Guemez, le recours au caïd pour le règlement des conflits a été longtemps évité, particulièrement par les Aït Hakim, historiquement opposés à la présence du Makhzen. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, il semblerait, d'après les anciens, que davantage de conflits non résolus par les *Tiqbilin* soient portés devant le caïd. À Aït Imi, par exemple, où l'autorité du chef de village n'est pas reconnue par l'ensemble de la *Taqbilt*, le caïd assure le rôle du chef de village en appliquant régulièrement des sanctions pour non-respect du tour d'eau. D'autre part, en cas de conflits importants que le caïd n'a pu résoudre, le litige peut être porté devant les tribunaux provinciaux. Depuis une dizaine d'années, le nombre de conflits concernant les ressources naturelles portés devant les tribunaux va croissant. Par exemple, dans la vallée des Aït Hakim, trois conflits liés à l'eau sont en cours de jugement, dont l'un à la Cour Suprême de Rabat.

Le caïd est aussi chargé par l'État de contrôler la mise en place des projets de développement, la gestion de certains financements, la distribution du travail financé par l'État (les chantiers de promotion nationale dans le passé et actuellement les chantiers liés au développement rural intégré). Nous verrons plus loin la place centrale que le caïd occupe dans le projet de réhabilitation des canaux et dans la création des AUEA.

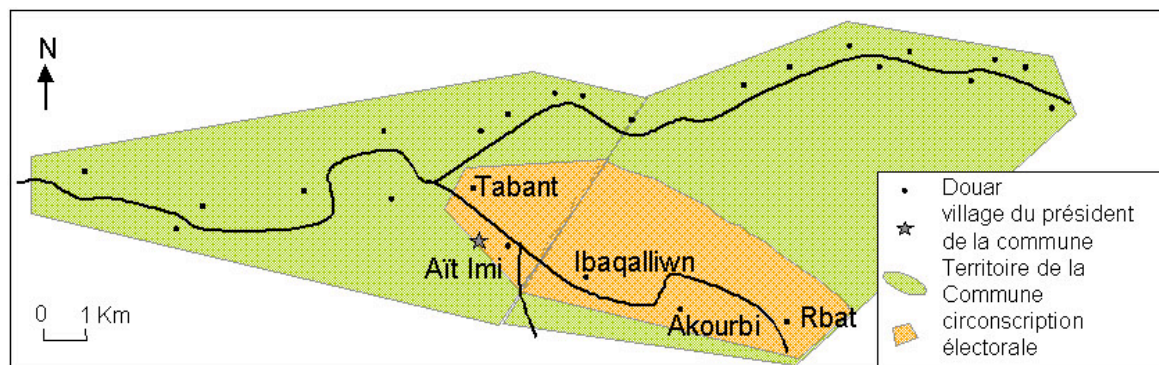
La commune rurale de Tabant

À l'époque du Protectorat, des « communes administratives » ont été créées au Maroc. À l'origine, l'idée des administrateurs français était de formaliser les assemblées de tribu (Leveau, 1985). Officiellement, seule l'appellation de ces institutions et le mode de désignation des élus devaient changer et non la fonction des assemblées de tribu. Ainsi, le président de la commune administrative devait remplacer l'*Amghar* de tribu, et les élus devaient représenter la population dans ces *jmaâ administratives*. Un tribunal coutumier a été créé, dans lequel le juge (Ar : *hakem*) devait être garant du droit coutumier de la tribu.

En 1965, les communes administratives ont été transformées en communes rurales. Pour le Makhzen, il s'agissait, à l'Indépendance, de se libérer de l'influence des caïds (et des liens qu'ils entretenaient avec le Protectorat) en créant un contre-pouvoir local. Les partis politiques nationaux, eux, voyaient dans les communes rurales, le moyen de renforcer leurs bases politiques locales. R. Leveau (1985) explique que les communes rurales n'ont jamais été investies par les élites traditionnelles et n'ont pas remplacé les *jmaâ* de tribu. En réalité, ces institutions sont devenues des tremplins politiques pour les élites politiques locales. C'est ce que l'on observe actuellement dans les Aït Bou Guemez.

La commune rurale de Tabant a été créée en 1982. Comme le montre le schéma suivant (figure 5), elle couvre l'ensemble du territoire de la tribu des Aït Bou Guemez. De même, le découpage territorial des circonscriptions électorales de la zone Rbat-Tabant correspond, aux unités socio-territoriales endogènes et aux territoires des *moqqadmi* (figures 3, 4 et 5).

Figure 5
Les circonscriptions électorales de la commune rurale de Tabant (zone Rbat-Tabant)



Malgré la ressemblance apparente de la commune rurale avec l'institution traditionnelle qu'était la *Taqbilt* de tribu, une volonté de contrôler les tribus motivait la création de ces communes. Cette stratégie de contrôle politique des tribus par la destruction des solidarités traditionnelles qui fondaient la cohésion du groupe semble avoir fonctionné dans les Aït Bou Guemez, si l'on en juge par l'abandon progressif des *Tiqbilin* de tribu et de fractions signalé par B. Lecestre Rollier (1992). Toutefois, les solidarités socio-économiques qui fondent les liens villageois sont restées en vigueur, ce qui explique l'actuelle vitalité des *Tiqbilin* de douar dans la gestion des ressources naturelles. A. Amahan (1992) a constaté chez les *Ghoujdama* (Haut Atlas) ce repli des institutions communautaires vers l'unité villageoise face à l'introduction d'institutions formelles.

La commune rurale et la gestion de l'eau

La commune rurale intervient indirectement dans la gestion de l'eau. Ses principaux domaines d'action sont le financement d'ouvrages hydrauliques et la résolution de conflits par le biais du *Hakem*, juge du tribunal coutumier de la commune rurale.

Dans le domaine de la résolution de conflits, les villageois évoquent quelques litiges portant sur le respect du tour d'eau, réglés au tribunal coutumier de la commune rurale. En réalité, les rôles du caïd et du *Hakem* dans le jugement des conflits se confondent. Aussi, le choix de l'un ou l'autre de ces médiateurs locaux dépend à la fois de la proximité physique (le *Hakem* habitant dans la vallée des Aït Hakim, les gens de Rbat/Tabant ont plus recours au caïd qui se trouve à Tabant) et des affinités politiques et familiales.

Pour le financement des canaux, la commune rurale est intervenue à plusieurs reprises sur la zone Rbat-Tabant. Dans les années 1980, cette institution a permis d'obtenir une aide financière de l'État pour l'achat de matériaux de construction à Aït Imi et à Akourbi. Selon les villageois, il semble que, dans les deux cas, ces aides soient survenues dans des périodes préélectorales. Dans les deux cas encore, les villageois expliquent qu'il y aurait eu des détournements de fonds qui les auraient dissuadés d'avoir de nouveau recours à ces aides. G. Fay (1988) a constaté que l'échec d'un certain nombre de projets gérés par les communes rurales a conduit l'État marocain à repenser les unités de gestion des projets.

L'unité la plus pertinente étant le douar, on se tourne désormais vers les associations d'usagers dont il sera question dans le chapitre suivant.

L'émergence des associations

Actuellement, la majorité des aides internationales pour le développement local est confiée à des associations représentant les intérêts de la population. L'Association des Aït Bou Guemez pour le Développement et la Coopération (AABGDC) a été créée en 1998, dans le but de recevoir des fonds internationaux. Cette association est constituée de membres de familles historiquement importantes et de nouvelles élites économiques. Bien qu'officiellement apolitique, l'AABGDC est fortement investie dans les jeux électoraux, ce qui la place en concurrente directe de la commune rurale. D'après les récentes réflexions de chercheurs marocains sur le phénomène associatif au Maroc, cette politisation des associations semble généralisée. Ghazali (1989) explique que les intérêts individuels en jeu dans ces nouvelles arènes de pouvoir concernent plus les compétitions électorales que de réelles motivations associatives. On observe d'ailleurs, dans les Aït Bou Guemez, à la veille de chaque élection, une création de multiples associations sportives, culturelles ou de développement local visant à motiver diverses couches de populations à voter pour leurs financeurs.

L'AABGDC, association ayant pour l'instant le rayonnement le plus important dans la vallée, a su attirer des financements internationaux concernant des domaines clés : le développement agricole, l'eau potable, etc. L'efficacité de cette association, mise en parallèle avec les lenteurs administratives et les difficultés de financement des projets de la commune rurale, pousse les villageois à attendre plus de cette association que de la commune rurale.

Une dynamique d'intégration des institutions

La présentation du paysage institutionnel de la vallée des Aït Bou Guemez montre de quelle manière de nouvelles institutions ont été intégrées au système préexistant depuis le Protectorat. Il n'y a pas de supplantation d'une institution par une autre. On observe plutôt, une superposition des niveaux institutionnels. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la résolution des conflits, les villageois ont adopté les diverses institutions qui leur sont proposées. Les irrigants ont recours, selon leurs affinités, leurs convictions ou leurs problèmes à la *Taqbilt*, au caïd, au tribunal coutumier ou aux tribunaux de Province. L'intégration de ces institutions a bien sûr modifié le mode d'organisation sociopolitique communautaire.

Le recul des institutions à l'échelle inter-villageoise, les *Taqbilt* de tribu et de fraction, avait déjà été amorcé avec la pacification des montagnes et la fin des guerres tribales au début du XX^e siècle. De même, le contrôle et la délimitation des territoires pastoraux par l'administration des eaux et forêts ont progressivement annihilé le besoin de contrôle et de protection guerrière des hauts pâturages par les tribus. L'introduction d'institutions formelles par l'administration représente donc une autre étape de la politique

d'intégration des populations rurales au Royaume marocain. Toutefois, malgré la complexification des découpages territoriaux, on observe que l'unité villageoise, avec sa *Taqbilt*, est restée pertinente dans la gestion des ressources collectives. Les institutions modernes n'ont pas pu s'y substituer. Le maintien des *Taqbilt* villageoises a été constaté dans d'autres régions du Maroc (cf. Amahan, 1992, Mahdi, 1999).

Un aspect important de l'intégration d'institutions nouvelles est l'investissement des élites locales dans ces structures qui deviennent alors des arènes de pouvoir.

C'est dans ce cadre sociopolitique et institutionnel qu'en 1999 quatre Associations d'usagers des eaux agricoles (AUEA) ont été créées par l'administration. Comment sont-elles intégrées dans ce contexte ? C'est ce que l'on tentera d'exposer à travers une présentation des nouveaux acteurs impliqués dans ces associations et d'exemples de conflits liés au projet de réhabilitation du périmètre irrigué.

Les Associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA)

Présentation de l'AUEA Ennour

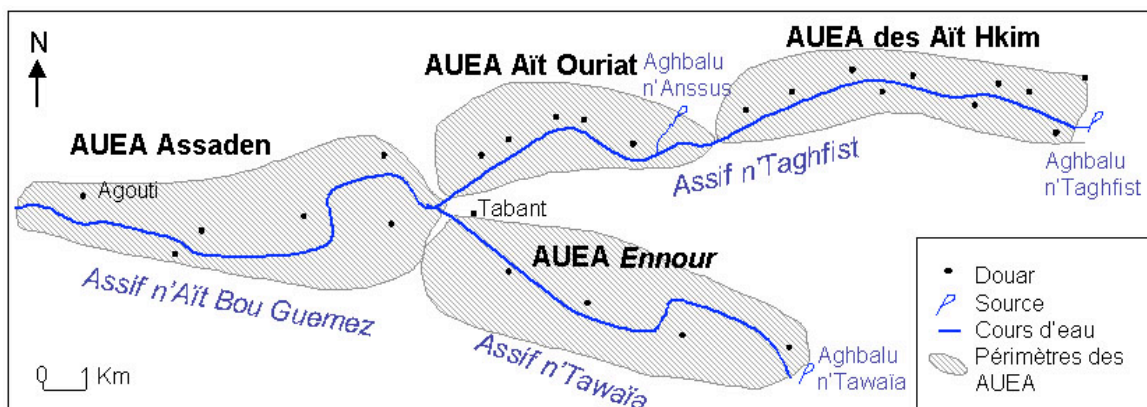
Un projet de réhabilitation du périmètre irrigué financé par la Banque Mondiale est en cours dans les Aït Bou Guemez. Ce projet relève d'une politique plus large de modernisation de l'irrigation dans les zones rurales (Riaux, 2003). Depuis une vingtaine d'années, le Royaume marocain a pris conscience de l'urgence d'intervenir sur ces zones pour plusieurs raisons, dont leur retard de développement socio-économique et l'exode rural. D'autre part, dans le cadre d'un programme de gestion intégrée de l'eau par bassins versants, il était nécessaire d'intervenir sur les hauts bassins versants de montagne afin de limiter les facteurs de détérioration des territoires d'amont provoquant l'envasement des barrages à l'aval.

L'objectif local de ce projet est d'améliorer le captage des sources, de bétonner des canaux importants et de construire des protections contre les crues. La seule condition exigée par les bailleurs de fonds pour mettre en œuvre ce projet était la création d'AUEA. Ces associations doivent servir d'interlocuteurs locaux et de garants du financement des infrastructures dans le cadre d'une politique de gestion participative de l'irrigation. L'évaluation de la faisabilité économique du projet fixe la participation des villageois à 10 % du crédit remboursable sur vingt-cinq ans. La mise en place d'une redevance pour l'usage de l'eau devrait être la prochaine étape de ce projet (bien que cela ne soit pas clairement énoncé).

En 1999, quatre associations d'usagers de l'eau agricole ont été créées dans la vallée des Aït Bou Guemez. La délimitation du périmètre de chaque AUEA, décidée conjointement par les gens de la vallée et ceux de la DPA ⁷, a été faite en fonction des droits d'eau des sources les plus importantes de la vallée (figure 6). L'association *Ennour* couvre l'ensemble du territoire de Rbat à Tabant, constituant ainsi une entité territoriale nouvelle.

7. La vallée des Aït Bou Guemez se situe dans la Province d'Azilal, de ce fait, les actions concernant l'agriculture dans les Aït Bou Guemez sont menées par la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal (DPA), organe décentralisé du ministère de l'Agriculture. Le projet de réhabilitation du périmètre irrigué a été confié à la DPA.

Figure 6
Découpage territorial des AUEA de la vallée des Aït Bou Guemez



La formation du bureau de l'AUEA

Tous les irrigants du périmètre irrigué de Rbat à Tabant sont membres de l'AUEA *Ennour*. Pour constituer le bureau de l'association, il a été décidé de nommer un représentant de chaque village. Selon les membres du bureau de l'AUEA *Ennour*⁸, leur désignation a été effectuée de manière différente selon les douars.

Le village de Rbat est scindé en deux « camps » par un conflit entre deux lignages qui remonte aux origines du village. Le représentant de l'AUEA appartient au lignage le plus influent actuellement, c'est le président de l'AABGDC. À Akourbi, le *naïb* a été désigné pour représenter le village, il est aussi vice-président de l'AABGDC. À Ibaqalliwn, une personne fortunée a été choisie par le *moqqadem*. À Aït Imi, les villageois se sont adressés au président de la commune rurale, originaire d'Aït Imi. Celui-ci, refusant ce rôle, a désigné un de ses alliés. À Tabant, le *caïd* a désigné un entrepreneur économiquement influent.

Les représentants de chaque village ont des points communs : ils sont tous impliqués dans la sphère politique (proches du *caïd*, de la commune rurale ou de l'AABGDC) et aucun d'eux n'est directement concerné par la pratique de l'irrigation. Ils ont, pour la plupart, une activité rémunératrice en dehors de l'agriculture. Par exemple, les présidents des quatre AUEA de la vallée sont entrepreneurs.

Toutefois, cette version du déroulement de la désignation des membres du bureau de l'AUEA, issue des membres du bureau eux-mêmes, n'est pas validée par les villageois. En effet, la majorité des irrigants affirme ignorer l'existence d'une association pour la gestion de l'eau. De ce fait, ils nient avoir participé au processus de désignation de représentants. Cela expliquerait la contradiction d'une désignation de représentants des irrigants non impliqués dans l'irrigation.

8. D'après des entretiens réalisés auprès des membres du bureau de l'AUEA *Ennour*, en mai 2001.

Les nouveaux acteurs impliqués dans le projet de réhabilitation du périmètre irrigué

La création de l'association et la réhabilitation des canaux ont impliqué de nouveaux acteurs et une modification des rôles de diverses personnes au sein de la vallée.

La présence des représentants du ministère de l'Agriculture dans la vallée a été renforcée par le rôle de tutelle que la DPA tient auprès de l'AUEA. Un technicien de la DPA a été désigné pour représenter le ministère de l'Agriculture au sein des AUEA. Il s'agit de ce que l'on appelle au Maroc le septième membre du bureau de l'AUEA. Il est chargé d'aider les membres des bureaux des AUEA dans les premières étapes du projet. Il est prévu, dans le futur, de retirer progressivement cette tutelle pour laisser l'AUEA fonctionner seule. Un autre acteur joue un rôle important dans ce projet : l'entrepreneur sélectionné, après un appel d'offre mené par la DPA, pour réaliser les travaux de réhabilitation du périmètre irrigué.

Par ailleurs, de nombreux experts (géomètres, contrôleurs techniques...), des membres d'ONG (stagiaires, experts) et des équipes scientifiques (chercheurs et étudiants) sont régulièrement présents dans la vallée pour évaluer ou étudier les premiers résultats du projet.

La présence de ces nouveaux acteurs dans la vallée des Aït Bou Guemez, en lien avec le projet de réhabilitation du périmètre irrigué provoque de nouvelles interactions. Des relations d'alliance et d'opposition se nouent entre ces nouveaux acteurs et les élites locales. La nouveauté de ces rapports sociaux peut être illustrée à travers des conflits liés au projet. Deux types de conflits sont exposés ci-dessous : un conflit ouvert issu de la politisation de l'AUEA par les élites locales et un conflit latent lié au refus de l'AUEA par les irrigants.

Les conflits : une forme d'intégration des AUEA ?

Appropriation et politisation de l'AUEA par les élites

Au début du projet, la plupart des conflits concernaient le travail de l'entrepreneur, avec, en toile de fond, des accusations de corruption et de détournements de fonds.

Au mois de mars 2002, le septième membre de l'association (représentant la DPA) a fait suspendre les travaux de l'entreprise, considérant qu'ils étaient mal réalisés (problèmes de qualité du ciment, de vitesse d'exécution des travaux, de fuites dans les nouveaux canaux...). Dans le bureau de l'AUEA, deux « camps » se sont formés autour de ce problème. D'un côté, les représentants de Rbat et Akourbi dans l'AUEA se sont alliés à l'entrepreneur. Ils voulaient démettre le représentant de la DPA de ses fonctions dans l'AUEA et faire continuer les travaux. Les autres membres du bureau de l'association se sont alliés au président qui refusait le départ du représentant de la DPA et demandait que les travaux soient effectués en adéquation avec le contrat signé par l'entreprise. Le président de l'AUEA menaçait d'aller au tribunal d'Azilal si le représentant de la DPA était congédié.

Pour résoudre ce conflit, des réunions bimensuelles entre la DPA, les présidents des AUEA et l'entreprise, avec la médiation du caïd de Tabant, ont été mises en place pour traiter des divers problèmes liés aux travaux. À la suite de ces discussions, il devenait clair que l'entreprise n'assurait pas son rôle comme le cahier des charges l'exigeait. Une commission d'experts de la Banque Mondiale a été contactée pour évaluer ces travaux et l'entreprise a été remerciée début 2003. Les travaux devraient reprendre fin 2003 avec d'autres entreprises.

Nous avons dans ce conflit plusieurs éléments significatifs qui montrent la capacité des élites locales à adopter une institution nouvelle et à l'intégrer dans le paysage institutionnel préexistant.

D'une part, dans les relations d'alliances et d'oppositions liées à ce projet, on constate un parallèle avec les relations sociales passées : les Aït Hkim du haut de la vallée (Rbat et Akourbi) s'opposent aux Aït Mihiya des villages d'aval. Cette opposition peut aussi être reliée aux jeux politiques : les gens de l'amont appartenant à l'AABGDC et soutenant un parti, le Mouvement National Populaire (auquel l'entrepreneur semble lié) s'opposent aux gens de l'aval proches de la commune rurale qui soutient le parti politique rival : le Mouvement Populaire⁹. Par ailleurs, il faut souligner le rôle du *caïd* comme médiateur entre les membres du bureau de l'AUEA, mais aussi entre le bureau et la DPA et entre l'entreprise et l'AUEA. Dans ce projet, le caïd tient un rôle central qui n'était pas prévu à l'origine. De même le président de l'AUEA *Ennour* a un rôle nouveau puisqu'il établit un lien direct entre les bailleurs de fonds, l'association et la DPA. Par contre, le président de l'AUEA n'assure pas la transmission de l'information aux autres membres de l'AUEA et aux usagers de l'eau. Cet aspect entraîne des conséquences développées ci-dessous.

Désinformation et refus de l'AUEA par les irrigants

Une enquête auprès des irrigants montre que les villageois ne sont pas informés de l'existence de l'association d'usagers de l'eau agricole et de son rôle. De ce fait, les irrigants semblent ignorer qu'ils sont membres de l'association et qu'ils devront à la fin des travaux, rembourser 10 % du financement du projet. À plusieurs reprises, les irrigants ont affirmé que le bétonnage des canaux est un « cadeau de la Banque Mondiale ». Dans ce cadre, l'intervention des étudiants et des chercheurs sur le terrain semble importante, puisqu'elle permet d'ouvrir des discussions sur ces aspects¹⁰. Plusieurs éléments ressortent de ces discussions : une totale opposition des irrigants à l'idée de financer une partie de ces travaux, une incompréhension des villageois sur la distribution des kilométrages de canaux entre les villages, une ignorance de l'existence d'une AUEA et de papiers officiels qui les contraindront, dans le futur, à payer l'eau consommée. Dans les villages où des canaux ont été bétonnés, les représentants de l'AUEA se sont attribués les travaux. Ainsi à Rbat, tout

9. Précisons que ce conflit s'est déroulé quelques mois avant les élections législatives de septembre 2002, donc pendant la campagne électorale. A cette époque, le président de la commune rurale et le président de l'AABGDC soutenaient activement les candidats aux élections.

10. En dehors des discussions informelles avec les irrigants, nous retiendrons particulièrement les espaces de discussions ouverts lors du stage IRD en octobre 2001, la restitution du stage de Bénilde Hugon (CNEARC) en septembre 2002 et la restitution du stage collectif CNEARC/IAV Hassan II en avril 2003.

le monde pense que c'est le représentant de l'AUEA (également président de l'AABGDC) qui a financé le bétonnage du canal. Les villages qui n'ont pas encore de canaux bétonnés s'estiment lésés, d'autant plus qu'il s'agit des villages de l'aval de chaque périmètre irrigué inter-villageois qui sont historiquement dans une relation d'inégalité d'accès à l'eau avec les villages de l'amont.

Cet aperçu incomplet de la situation laisse entendre qu'il n'y a pas de relations entre les représentants des AUEA et les irrigants. Les villageois semblent apprécier le bétonnage des canaux, par contre tous les aspects institutionnels qui fondent le projet ne recueillent pas l'unanimité. L'AUEA des Aït Hkim, dans l'autre partie de la vallée, a vu ces incompréhensions s'exprimer par un violent conflit amont/aval qui a abouti à un blocage partiel du projet.

Des AUEA intégrées ou détournées ?

Les deux exemples de conflits présentés ci-dessus mettent en avant l'existence de deux types de relations des habitants de la vallée avec l'association d'usagers de l'eau agricole. On observe, d'une part, des élites locales qui s'impliquent dans le bureau de l'association et d'autre part des irrigants qui ne sont pas associés concrètement au fonctionnement de l'association. Il semble qu'un réel écart existe entre « l'AUEA des élites », investie et politisée, et « l'AUEA des irrigants », ignorée par l'administration et par les irrigants. Cette distorsion a été observée avec les institutions modernes puisque le caïdat et la commune rurale sont principalement investis par les familles de notables. La majorité des villageois se tient à l'écart de ces institutions. Dans le domaine de la gestion de l'eau, l'organisation communautaire, la *Taqbilt*, fonctionne et agit en marge du jeu politique des élites. Mais on observe actuellement un investissement des *Taqbilt* par les nouvelles élites économiques qui montent dans la hiérarchie sociale grâce à leurs rôles dans la commune rurale et dans les associations. Ces élites se lancent dans des productions de vente et tentent de détourner à leur profit les institutions communautaires, pour se garantir un meilleur accès à l'eau d'irrigation.

L'AUEA est la première institution officielle exclusivement destinée à la gestion collective de l'eau dans la vallée. L'eau étant un enjeu vital pour les agriculteurs, ceux-ci devront inévitablement s'investir dans les AUEA. Dans ce cadre, comment les irrigants vont-ils trouver leur place dans une institution déjà partiellement détournée de ces fonctions par le jeu des élites ? Cela pose aussi la question de la *Taqbilt* : puisque la gestion des ressources est actuellement la principale raison d'être de la *Taqbilt*, l'AUEA ne va-t-elle pas interférer dans son rôle ?

Bilan, perspectives et interrogations

La situation actuelle de superposition et d'imbrication de formes d'organisations endogènes et exogènes est le fruit de l'histoire institutionnelle de la vallée. L'approche socio-historique montre qu'il s'agit d'une relation dynamique d'une vallée montagnarde avec l'État central dans le cadre de la construction du Royaume marocain. La politique du

Makhzen, vis-à-vis de ces zones reculées, foyers historiques de contestation politique, a été de mettre en place progressivement des représentations locales de son autorité (le caïdat) et des structures de développement local (les communes rurales). Ces institutions ont été introduites par le biais des élites locales, entraînant un recul des institutions inter-villageoises préexistantes. Par contre, les institutions villageoises et le découpage historique du territoire demeurent toujours pertinents dans le domaine de la gestion des ressources collectives, preuve de leur capacité d'adaptation aux nouvelles données économiques et sociales. En cela, la qualification de « traditionnelles » ou « coutumières » ne traduit pas l'aspect flexible de ces institutions, puisqu'à chaque innovation institutionnelle se produit un ajustement des structures préexistantes.

À la lumière de ces observations, la capacité d'adaptation des populations de la vallée des Aït Bou Guemez aux changements institutionnels devrait permettre aux AUEA de trouver leur place dans cet ensemble complexe. Les premières phases de mise en place de ces associations le prouvent. La question étant de savoir si ces AUEA sont bien intégrées dans le domaine qui leur est assigné : la gestion participative de l'irrigation.

Pour l'instant, ce sont les élites locales qui se sont investies dans cette institution. En les faisant entrer dans le jeu politique, les élites locales n'ont-elles pas compromis le fonctionnement des AUEA tel qu'il était défini à l'origine du projet ? Actuellement, en effet, les AUEA ne remplissent pas de rôle dans la gestion de l'eau. Mais il est sûrement trop tôt pour en juger. De plus, des programmes de formation à la gestion des AUEA sont prévus par les DPA. Il est prévu, de restructurer le bureau des AUEA en donnant plus de place à des personnes réellement concernées par l'irrigation. Cela pourrait résoudre le problème du détournement de ces structures par les notables locaux.

Par ailleurs, la politique de gestion participative de l'irrigation, élaborée pour l'ensemble du pays et mise en œuvre dans de nombreux périmètres irrigués, vise officiellement un désengagement progressif de l'État. Or, à travers l'histoire des relations de la vallée des Aït Bou Guemez avec l'administration, on constate que, jusqu'à maintenant, l'État s'est très peu investi dans le domaine de la gestion de l'eau. Alors que les irrigants de la vallée ont toujours pratiqué une autogestion de l'irrigation, nous avons noté que, aujourd'hui, la DPA et le *caïd* sont omniprésents dans la mise en place des AUEA. Dans ce contexte, on se demande si l'objectif des AUEA est réellement « d'autonomiser » les irrigants par un désengagement de l'État. Ne s'agit-il pas plutôt d'une ultime étape du contrôle des populations par l'État visant à supprimer le rôle des institutions villageoises ?

Références bibliographiques

- AMAHAN A. (1992), « Ljmaât (jemaâ) entre l'archaïsme formel et le dynamisme de fait dans le Haut Atlas (Ghoujdama) », in N. El FASSI, *La société civile au Maroc*, Signes du présent, Rabat, pp. 24-90.
- BERQUE J. (1955), *Structures sociales du Haut-Atlas*, Paris, PUF.
- CNEARC (2003), *La Gestion participative de l'irrigation dans le Haut Atlas marocain : étude du cas des Aït Bouguemet*, Rapport de synthèse du stage collectif de GSE, Montpellier, CNEARC.
- EL FAÏZ M. (2002), *Marrakech, patrimoine en péril*, Paris, Actes Sud.

- FAY G. (1988), « Ré-inventer la jma'a : réflexion sur le développement des milieux pastoraux », *BESM*, n° 159-160-161, pp. 113-129.
- GUILLAUME A. G^{al} (1946), *Les Berbères et la pacification de l'Atlas Central, 1912-1933*, Paris, René Julliard.
- GHAZALI A. (1991), « Contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXVIII, pp. 243-260.
- HAMMOUDI A. (1974), « Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté. Réflexions sur les thèses de Gellner », *Hesperis Talmuda*, (15), pp. 147-180.
- HUGON DE MASGONTIER B. (2003), *Étude de la gestion de l'eau dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas, Maroc)*, mémoire de stage, Montpellier, CNEARC.
- LECESTRE-ROLLIER B. (1992), *Anthropologie d'un espace montagnard, les Ayt Bou-Guemez du Haut Atlas marocain*, thèse de doctorat, Paris V.
- LEVEAU R. (1985) [1976], *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- MAHDI M. (1999), *Pasteurs de l'Atlas, production pastorale, droit et rituel*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer.
- MARTIN P. (2002), *Quel développement pour la vallée des Aït Bou Guemez ?* Rapport de stage, Montpellier, CNEARC.
- MORSY M. (1972), *Les Ahansala, examen du rôle historique d'une famille maraboutique de l'Atlas marocain*, Paris, Mouton.
- OSTROM E. (1992), *Crafting Institutions for self-governing irrigation systems*, ICS Press, Institute for contemporary studies, San Francisco, 111 p. [trad. Fr. Lavigne Delville P., 1996, Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions].
- RIAUX J. (2003), « La gestion participative de l'irrigation, le cas d'une intervention de l'État dans une vallée du Haut Atlas marocain : les Aït Bou Guemez », in *Actes des XV^{èmes} journées de la Société d'écologie humaine*, Marseille, (en cours).
- ROYAUME DU MAROC, Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole, DAHA (1994), *Second projet de développement de la pmh/3ème tranche : Périmètre Aït Bouguemez, Tomes 1, 2, 3, 4*, Rabat, SCET Maroc.
- ROYAUME DU MAROC, Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole, DAHA (1995), *Second projet de développement de la pmh. Tomes 1, 2, 3, 4, 5*, Rabat, SCET Maroc.